



Numéro de l'acte	2023-181-FINMM
Nature de l'acte	Délibération
Matière de l'acte	7.5

CONSEIL MUNICIPAL DU 18 DECEMBRE 2023

QUESTION N°2023-181

FINANCES : DEMANDE DE SUBVENTION AU TITRE DE LA DETR : REMPLACEMENT DE LA TOITURE ECOLE MATERNELLE DES BOURGUETS

RAPPORTEUR :

Rapporteur : Monsieur Joël DUQUENOY
Conseiller Délégué aux Finances

Le conseil municipal,

Vu le code général des collectivités territoriales,

Considérant que l'Etat poursuit son action d'aide à l'investissement au bénéfice des communes,

Considérant que l'appel à projet Dotation d'Equipement des Territoires Ruraux (DETR) de l'exercice 2024, dont les dossiers doivent être déposés au plus tard le 31 décembre 2023, par voie dématérialisée, auprès des services de la Préfecture,

Considérant que la Ville d'Arques souhaite à la fois entretenir ses bâtiments scolaires et réaliser des gains énergétiques,

Après avoir entendu son rapporteur :

ARTICLE 1 : SOLLICITE un financement DETR auprès des services de la Préfecture, pour les travaux de remplacement de la toiture de l'Ecole Maternelle des Bourguets

ARTICLE 2 : PROPOSE le plan de financement suivant :

REEMPLACEMENT DE LA TOITURE DE L'ECOLE DES BOURGUETS			
DEPENSES	En euros HT	RECETTES	En euros HT
Travaux	160 495,52 €	Autofinancement	120 371,64 €
LOT UNIQUE DESAMIANTAGE - COUVERTURE	160 495,52 €	Subventions Publiques	40 123,88 €
		• Etat Dotation d'Equipement des Territoires Ruraux	40 123,88 €
TOTAL DEPENSES	160 495,52 €	TOTAL RECETTES	160 495,52 €

ARTICLE 3 : AUTORISE Monsieur le Maire ou son représentant à signer tout document en ce sens

DECISION DU CONSEIL MUNICIPAL :

- Votes favorables	25
- Votes défavorables	0
- Abstentions	0

Le secrétaire de séance,
Francis PREDHOMME



Fait à ARQUES
Le 18 décembre 2023

Le Maire,
Benoît ROUSSEL





REPUBLIQUE FRANCAISE

DEPARTEMENT DU PAS.DE.CALAIS
ARRONDISSEMENT DE SAINT.OMER
CANTON D'ARQUES

VILLE D'ARQUES

REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DU 18 DECEMBRE 2023

Affiché le 19 décembre 2023

L'An Deux Mille Vingt Trois le Dix-huit décembre à 17h30, le Conseil Municipal de la Ville d'Arques, régulièrement convoqué, s'est réuni, en séance ordinaire, à l'Hôtel-de-Ville, Salle du Poilu, sous la présidence de Monsieur Benoît ROUSSEL, Maire, en suite de la convocation adressée à domicile le Douze décembre 2023 accompagnée de l'ordre du jour. La convocation et l'ordre du jour ont également fait l'objet d'un affichage à l'attention du public, au tableau d'affichage de la Mairie à la même date.

Effectif du Conseil Municipal : Mesdames et Messieurs : – Benoît ROUSSEL – Thierry MERCIER – Corinne REANT - Jean-Pierre LAMIRAND - Christine COURBOT - Stéphane FINARD - Cécile CARON - Mickaël CANLER – Stéphanie BODDAERT - Joël DUQUENOY - Bernadette BAROUX – Dominique LARDEUR - Olivier JUSTIN - Isabelle CLABAUX - Johnny WALLART – Sébastien BERNARD - Sébastien DUCHATEAU - Hélène FAYEULLE - Chloé KOCLEGA – Caroline SAUDEMONT - Dominique GODART - Laurence DELAVAL - Jean-Marc BOURGEOIS – Corinne BOCQUILLON – Frédéric VANRECHEM - Alexandrina DA SILVA - Arnaud WILQUIN - Francis PRED'HOMME - Peggy VAN GOETHEM-MARECAU

Nombre de conseillers municipaux en exercice : 29

Nombre de présents ou représentés :

- **21 présents**
- **3 absents non excusés**
- **1 absent excusé sans pouvoir**
- **4 absents excusés avec pouvoir**

Jean-Pierre LAMIRAND ayant donné pouvoir à Dominique LARDEUR

Corinne BOCQUILLON ayant donné pouvoir à Jean-Marc BOURGEOIS

Arnaud WILQUIN ayant donné pouvoir à Joël DUQUENOY

Peggy VAN GOETHEM - MARECAU ayant donné pouvoir à Stéphane FINARD

Monsieur Francis PREDHOMME est nommé secrétaire de séance.